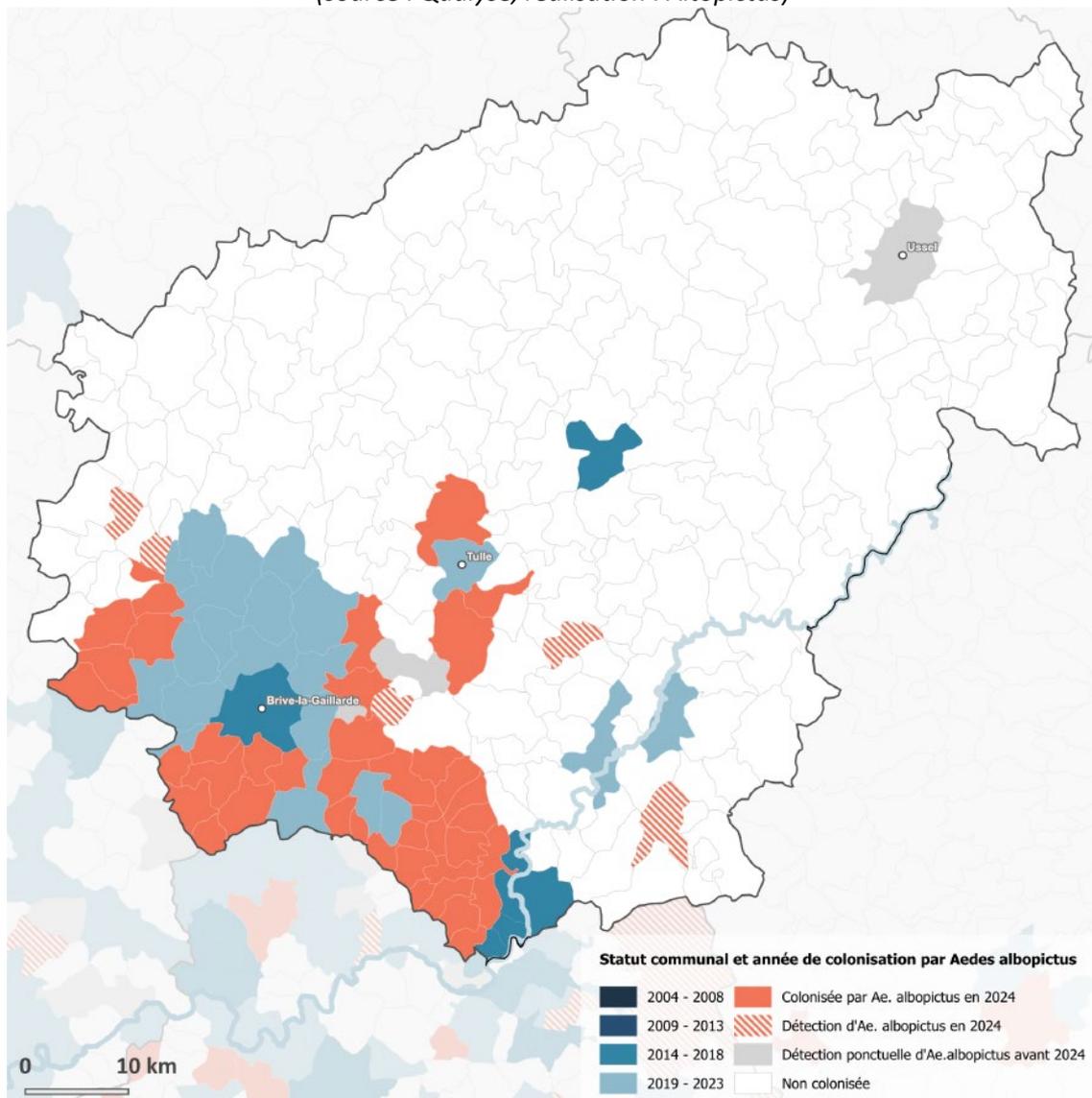


Point de situation – Synthèse 2024

Evolution de l'implantation du moustique tigre en Corrèze

Depuis 2017, la Corrèze est classée en département colonisé, du fait d'une implantation confirmée sur les communes de Liourdres et Beaulieu-sur-Dordogne en 2016, puis à Altiliac, Astaillac et Brive-la-Gaillarde en 2017. Depuis, son aire d'implantation s'est étendue progressivement et l'année 2024 a été marquée par une forte augmentation du nombre de communes colonisées par rapport à 2023. En effet, 26 communes étaient concernées en 2023, 67 communes sont désormais colonisées en 2024. Cette augmentation très rapide en 2024 s'explique par la mise en place d'enquêtes de terrain (enquêtes de classement) qui ont permis le classement effectif de communes qui l'étaient déjà, et *a priori*, depuis plusieurs années.

*Historique de la colonisation du département par le moustique tigre (Aedes albopictus)
(source : Qualyse, réalisation : Altopictus)*



Situation et lutte contre le moustique tigre en Corrèze



Les communes colonisées représentent 56 % de la population totale de la Corrèze.

Le classement des communes comme « colonisées » se fait après analyse entomologique mais le moustique tigre est très probablement présent dans d'autres communes non répertoriées à ce jour. L'extension du moustique est inévitable et l'ensemble des communes de Corrèze sera, à terme, colonisée à des densités plus ou moins importantes en fonction de l'efficacité des actions de luttes locales.

Situation épidémiologique 2024 dans le département de la Corrèze

L'ARS surveille, avec Santé Publique France, les cas humains de dengue, chikungunya et Zika (via le système de déclaration obligatoire).

Dans le département de la Corrèze, **quatre personnes ayant contracté une de ces maladies virales (appelées également arbovirose) ont été signalées en 2024**. Ces cas ont donné lieu à **deux enquêtes environnementales et une enquête entomologique** autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Ces enquêtes ont entraîné, cette année, la réalisation d'un traitement de lutte anti-vectorielle sur la commune de Brive-la-Gaillarde (versus 2 traitements fin août 2022 sur les communes de Brive-la-Gaillarde et de Malemort et 0 traitement en 2023).

Comme elle l'a fait depuis 2020, l'ARS assurera au printemps 2025 **l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants** potentiels du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale).

Le nombre de cas importé est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre.

Organisation de la surveillance du moustique tigre et des cas d'arboviroses

L'ARS assure la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour des cas humains (si nécessaire). Dans le territoire de la Corrèze, **Altopictus et Qalyse sont les opérateurs privés en charge de cette mission** de surveillance du moustique et de la réalisation des enquêtes et traitements parfois nécessaires autour des cas, dans le cadre d'un marché passé avec l'ARS.

En Corrèze, la surveillance en 2024 s'est traduite par le déploiement d'un **réseau de 30 pièges pondoirs** (57 pièges avec le redéploiement) par ces opérateurs pendant la saison active du moustique, de mai à novembre, sur :

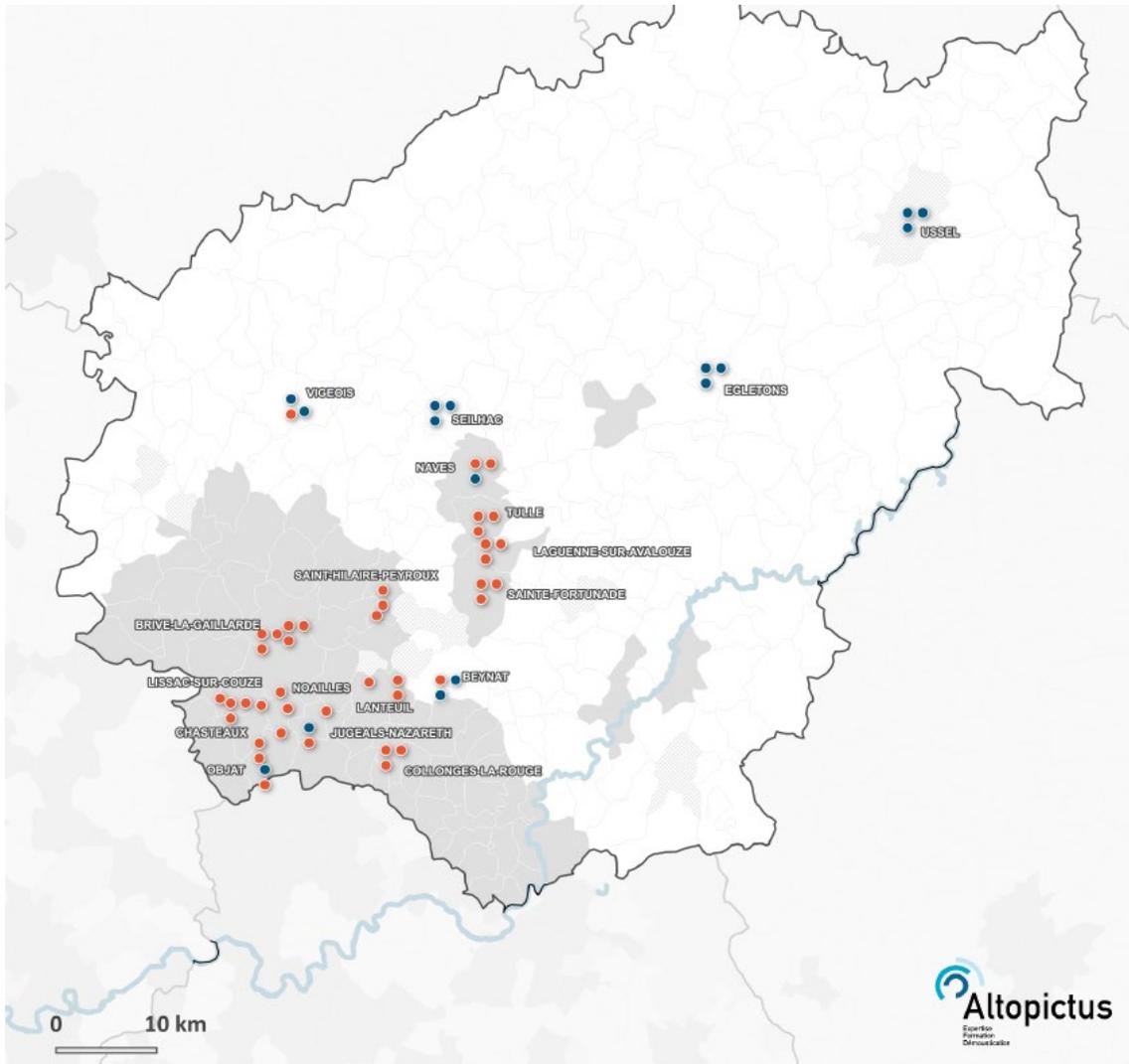
- 15 communes : Objat, Châteaux, Lissac-sur-Couze, Noailles, Jugeals-Nazareth, Lanteuil, Beynat, Saint-Hilaire-Peyroux, Sainte-Fortunade, Laguenne-sur-Avalouze, Naves, Seilhac, Vigeois, Egletons et Ussel (3 pièges par commune) ;
- 3 sites sensibles : le centre hospitalier de Brive, la clinique des Cèdres, également à Brive, ainsi que le centre hospitalier de Tulle (3 pièges chacun) ;
- 1 site touristique : la commune de Collonges-la-Rouge (3 pièges).

30% des pièges ont été toujours négatifs (principalement ceux situés en Haute-Corrèze).

Environ la moitié des relevés de 2024 sont positifs comme en 2023 avec un pic d'œufs comptabilisés au mois d'août.

Situation et lutte contre le moustique tigre en Corrèze

Résultats de la surveillance par pièges pondoirs en 2024 dans le département
(source : Qalyse, réalisation : Altopictus).



Statut des communes	Résultats des pièges	Type de piège
Non colonisée par <i>Ae. albopictus</i>	Piège toujours négatif en 2024	Piège à imago
Détection ponctuelle d' <i>Ae. albopictus</i>	Piège positif au moins une fois en 2024	Piège pondoir
Colonisée par <i>Ae. albopictus</i>		

La surveillance du moustique est également réalisée grâce au dispositif de veille citoyenne (<https://signalement-moustique.anses.fr>). En Corrèze, **38 signalements de particuliers** ont été réalisés au cours de la saison 2024. Sur ces 38 signalements, 20 l'ont été depuis des communes colonisées et 18 ont conduit à des investigations complémentaires. Sur les **18 signalements expertisés** par Qalyse, 13 correspondaient à *Aedes albopictus*. Ils provenaient de communes voisines de communes déjà colonisées.

Pour les communes qui ne sont pas encore officiellement colonisées par le moustique tigre, n'hésitez pas à inviter chaque citoyen à signaler le moustique tigre sur le site internet suivant :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Le nombre de signalements émanant de communes non colonisées a diminué mais pour retrouver le niveau de 2022 (18 signalements en 2024, 27 signalements en 2023 et 18 en 2022).

Situation et lutte contre le moustique tigre en Corrèze



En 2024, plusieurs actions ont été mises en œuvre sur le territoire de la Corrèze :

- une **formation à destination des communes** le 30 avril 2024. Les communes de Sadroc, Varetz, Donzenac, Objat, Mansac, Tulle et Voutezac ont ainsi été formées ;
- une **formation « prévention des arboviroses »** le 12 mars 2024 au Centre Hospitalier de Tulle, identifié comme site sensible ;
- une mise à disposition de l'**exposition « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZition »** aux communes de Tulle et de Brive. Destinée au grand public, cette exposition est mise à disposition des collectivités, soit par prêt, soit par acquisition. Elle se compose de 9 panneaux d'affichage mobiles (kakémonos). Il est possible de réserver cette exposition en adressant une demande à ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr ;
- une **conférence sur le moustique tigre** organisée par le Contrat Local de Santé de Tulle et de son agglomération, le 12 avril 2024 à Tulle ;
- une **réunion d'information sur le moustique tigre et ses enjeux** organisée par le Conseil Territorial de Santé de la Corrèze, le 26 juin 2024 à Malemort ;
- à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, un **webinaire d'une journée intitulé "Chassez les idées reçues sur le moustique tigre pour mieux lutter contre sa prolifération"** qui s'est déroulé, le 17 octobre 2024. L'ensemble des présentations et synthèses de cette journée sont disponibles sur le site de Graine Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.graine-nouvelle-aquitaine.fr/missions-et-actions/information-ressource/173-moustique-tigre.html>

De nouvelles actions d'information, de sensibilisation et de formation seront organisées en 2025.

Le communiqué de presse et le dossier de presse régional sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le kit de communication pour les collectivités (check-list des bons gestes à adopter, article clé en main, ...) et bien d'autres informations encore ! <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4>

Chiffres clés sur les enjeux et la situation en Corrèze

Surveillance du moustique en Corrèze en 2024 :

- **30 pièges pondoirs** répartis sur le département
- **18 signalements citoyens** reçus et expertisés au cours de la saison 2024, via la veille citoyenne
- **41 nouvelles communes colonisées en 2024.**

Surveillance épidémiologique en Corrèze en 2024 :

- **4 cas importés** de Dengue déclarés en 2024
- **1 enquête** réalisée sur les lieux fréquentés par les cas, dont aucune ayant révélé la présence du moustique et donc nécessité un traitement.

Perspectives 2025 :

Maintien de la surveillance renforcée et opération de sensibilisation et de formation des élus et du personnel communal sur les territoires nouvellement colonisés.



Contact presse

Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

